

# MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

## AVENANT N° 1

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux

#### COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

Esplanade Charles de Gaulle  
33076 BORDEAUX CEDEX

### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

#### SARP SUD OUEST RABA

1 Rue GOYA  
33530 BASSENS

### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public :

**Marché n° 12105U**

#### COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX – HYDROCURAGE ET INSPECTION TELEVISUELLE DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

##### Lot n°4 : Station de Clos de Hilde et Louis Fargue

*Marché public en appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 3°al. et 57 à 59 du CMP*

- Date de la notification du marché public : 13 mars 2012.
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 24 mois à compter de sa date de notification.
- Montant du marché public :

	Montant minimum en €	Montant maximum en €
<b>Montant HT</b>	50 000,00	200 000,00
<b>Montant TTC (TVA 19.6%)</b>	59 800,00	239 200,00

## **D - Objet de l'avenant.**

### **Préambule :**

La Communauté urbaine de Bordeaux doit procéder à des prestations importantes d'hydrocurage et inspection télévisuelle de réseaux d'assainissement concernant les lignes du Tram et les projets des Directions Territoriales dans le secteur compris dans le périmètre géographique du lot n°4 du marché n°12105U.

Ces prestations supplémentaires n'avaient pu être anticipées lors de la passation du marché.

Ces prestations sont estimées à un montant total de 20 000,00 €uros hors taxes.

A ce jour, le montant total « engagés » atteint le montant maximum du marché qui est de l'ordre de 200 000,00 €uros hors taxes.

En conséquence, une augmentation du montant maximum du marché est souhaitable à hauteur de 10 % soit 20 000,00 €uros hors taxes pour procéder à ces nouvelles prestations.

### **Article n°1 – Objet de l'avenant :**

Le présent avenant a pour objet :

- Augmentation du montant maximum du marché.

### **Article n°2 – Nouveau montant du marché**

Le montant du marché est modifié comme suit :

Intitulé	Montant en € H.T.
Montant maximum initial du marché	200 000,00
Augmentation du montant du marché : 10%	+ 20 000,00
Nouveau montant maximum du marché HT	220 000,00
T.V.A. (19,6%)	43 120,00
Nouveau montant maximum du marché TTC	263 120,00

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON  OUI

**En conclusion, l'avenant augmente le montant maximum du marché à hauteur de 10%.**

### **Article n°3 – Autres clauses du marché**

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

**E - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

A \_\_\_\_\_ le,

Le Titulaire du marché

(cachet de la société, nom et signature de la personne habilitée à signer)

A Bordeaux, le

P/le président et par délégation de signature,

le représentant du pouvoir adjudicateur